

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT DE PERONNE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DATE :**

. de la convocation : 15.09.2022

. d'affichage : 26.09.2022

N° de la délibération : 2022-169**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

. en exercice : 63

. présents : 41

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, Mme DELEFORTRIE Luciane, M. ZOIS Christophe, Mme VASSEUR Julie, MM. HAY Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, PINCHON Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, DEMULE Frédéric, Mme TOTET Fanny, MM. MEREL Michel, BELLARD Joël, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. DE WITASSE THEZY Charles avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. ZOIS Christophe avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. HAY Francis avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.
M. PINCHON Jacques avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
M. BELLARD Joël avait donné pouvoir à M. DOUTART Jean-Luc.
M. LEMAITRE Jean-Pierre avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Secrétaire de séance : M. BOITEL Francis

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES
TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs 2022 adopté par délibération du 13 décembre 2021 et modifié par délibération du 21 février 2022,

Vu l'avis du Comité Technique du 16 septembre 2022,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Vu les tableaux d'avancements de grade 2022,

- d'approuver la création :

. d'un poste de bibliothécaire principal, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2022,

. d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 6 décembre 2022,

. de trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2022,

- et donc d'approuver la suppression :

. d'un poste de bibliothécaire, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2022,

. d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 6 décembre 2022,

- . de trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, du 1^{er} décembre 2022,
- d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, pour l'ambassadeur du tri, à compter du 1^{er} novembre 2022,
- d'approuver la création d'un poste de rédacteur, à temps complet, pour le responsable du service finances, à compter du 1^{er} octobre 2022,
- d'approuver la modification de la durée hebdomadaire de travail de 3 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe qui passent de 11h à 15h, de 10h15 à 10h et de 8h30 à 8h, à compter 1^{er} décembre 2022,
- d'approuver la création de deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à hauteur de 5h et de 16h, à compter du 1^{er} décembre 2022,
- . d'approuver la modification du temps de travail d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe, qui passe de 32 heures à 35 heures, à compter du 1^{er} octobre 2022,
- . d'approuver la création d'un poste d'attaché, à temps complet, pour assurer la direction administrative et financière, à compter du 1^{er} octobre 2022,
- . de supprimer un poste d'attaché, à temps complet, pour assurer la responsabilité du service juridique et de la commande publique, à compter du 1^{er} octobre 2022,
- d'approuver le tableau des emplois permanents 2022 de la collectivité, comme suit :

Filières et cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Emploi fonctionnel de direction	Directeur Général des Services	1 TC
Filière administrative	Attaché	4 TC
Attachés	Attaché principal	1 TC
Rédacteurs	Rédacteur	5 TC
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	2 TC
	Adjoint administratif	6 TC 3 TNC 25h, 25h, 30h00
Filière technique	Ingénieur principal	1 TC
Ingénieurs	Ingénieur	2 TC

Techniciens	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
	Technicien	5 TC
Adjoints techniques	Adjoint principal de 1^{ère} classe	3 TC
	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	2 TC
	Adjoint technique	4 TC 4 TNC 26 h, 25h, 20h, 23h30
Filière médico-sociale Educateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	4 TC
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1 TNC 21h
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1 TC
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1 TC
Agents sociaux	Agent social	3 TC
Filière culturelle Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3 TNC (INT) 8h, 3h, 4h30
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe	10 TNC (INT) 20h, 15h, 8h, 10h, 8h, 4h15, 6h30, 7h, 5h, 16h
Bibliothécaires	Bibliothécaire principal	1 TC
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	1 TC
Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	2 TC
	Adjoint du patrimoine	2 TC
Filière sportive		
Educateurs des activités physiques et sportives	ETAPS principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	ETAPS	4 TC

	OTAPS	1 TNC (6h45)
Filière animation		
Animateurs	Animateur principal de 2^{ème} classe	1 TC
	Animateur	1 TNC (30h)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 080-200070985-20220922-DELIB_2022_169-DE